

Le Plessier-sur-Saint-Just (Oise)
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 26 MARS 2021

Convocation du 18 mars 2021.

Le vingt-six mars à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Plessier sur Saint Just sous la Présidence de Monsieur François LEFÈVRE, Maire.

Assistaient à la séance : LEFÈVRE François, LEFÈVRE Maryse, GAMAIN Serge, SCHOUVEILER André, BODERE Cyril, BREGEA Guillaume, CARON Cindy, DECUIGNIERE Elisabeth, GUILBERT Stéphanie, ZIELINSKI Christian

Madame PFEIFFER Odile donne procuration à Madame LEFEVRE Maryse

Monsieur BAUDIN Joël donne procuration à Monsieur GAMAIN Serge

Absentes excusées : CARON Tiphaine, LEFEVRE Isabelle, FOURNIER Amélia

Est élue secrétaire de Séance : Madame Maryse LEFEVRE

L'ensemble du conseil municipal décide d'effectuer une minute de silence en mémoire de Monsieur le Député Olivier Dassault.

1 – Délibération : vote du compte administratif 2020 - commune

Après lecture des comptes de l'exercice 2020 et rappelle le tableau récapitulatif suivant :

FONCTIONNEMENT	En €uros
Dépenses	332 233.33
Recettes	410 212.84
INVESTISSEMENT	
Dépenses	30 857.61
Recettes	55 390.89

Le Compte Administratif 2020 mis aux voix, sous la Présidence de Madame LEFÈVRE Maryse, Doyenne d'âge de l'assemblée présente ? est adopté à l'unanimité des présents.

2- Approbation du compte de gestion commune 2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par Madame LIEURE Annie Perceptrice, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3- Délibération : vote du compte administratif 2020- lotissement.

Après lecture des comptes de l'exercice 2020 et rappelle le tableau récapitulatif suivant :

FONCTIONNEMENT	En Euros
Dépenses	83 675.04
Recettes	83 675.03
INVESTISSEMENT	
Dépenses	83 675.03
Recettes	0.00

Le Compte Administratif 2020 mis aux voix, sous la Présidence de Madame LEFÈVRE Maryse, Doyenne d'âge de l'assemblée présente ? est adopté à l'unanimité des présents.

4- Délibération : Approbation du compte de gestion 2020- lotissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par Madame LIEURE Annie Perceptrice, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5 -Délibération : Vote des subventions

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité les subventions et concours divers comme suit :

Article	Libellé	2021
6281	Concours divers	3 250
	Divers	
	Adico	1 300
	Union des Maires de l'Oise	200
	SPA	500
	Sport et loisirs UFOLEP	500
	Le souvenir Français	25
	ADTO	700
	ACCC du Beauvaisis	25
6288	Image et son Picard	150
6574	Subvention fonctionnement des asso et organisme privés	4 700
	Forains	650
	Comité des Fêtes	3 000
	Coopérative scolaire Ecole Plessier	350
	Anciens Combattants St Just	100
	Don du Sang	100
	Secours populaire	100
	Rally Raid	300
	Félincalin	100

6 – Eoliens

Monsieur le Maire fait part des différentes demandes de promoteurs éoliens. il expose un dossier « type » à l'ensemble du conseil municipal et demande l'avis général sur d'éventuelles implantations d'éoliennes.

L'ensemble du conseil ne peut se prononcer n'ayant pas assez d'information :

- ⚡ Distanciation
- ⚡ Lieux d'implantation
- ⚡ Etc...

Monsieur le Maire propose de recontacter les différents promoteurs et d'obtenir plus de renseignements qu'il transmettra à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire souligne qu'actuellement 2 éoliennes sont sur le territoire de la commune et une sur une parcelle appartenant au CCAS.

7 – Périscolaire devenir

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Caron Cindy représentante du SRPI afin qu'elle explique le déroulé de la dernière réunion du SRPI.

Madame Caron informe que la commune de Plainval ne souhaite pas maintenir le périscolaire pour deux raisons la première étant le coût financier important (peu d'élèves inscrits donc un coût important pour la commune), et ensuite le fait de monopoliser la salle polyvalente le vendredi soir (celle-ci ne pouvant de ce fait pas être louée le vendredi soir pour le week-end).

Madame Caron explique que les représentants de la commune du Plessier sur Saint Just souhaitent maintenir le périscolaire encore une année le temps que tout s'installe. La période de COVID n'a pas aidé à la mise en place du périscolaire.

Monsieur le Maire fait porter au voix le choix du maintien ou non du périscolaire : Le conseil municipal après en avoir discuté, aimerait de maintenir le périscolaire pour l'année 2021 / 2022.

Monsieur le Maire va faire le nécessaire afin de trouver une solution avec la commune de Plainval afin de limiter les frais ; celui-ci insiste sur le fait que la commune du Plessier ne laissera pas les enfants du Plessier sur Saint Just sans solution de garde. Des recherches sont en cours pour trouver une éventuelle alternative.

8 – Délibération : vote d'un suppléant pour le conseil d'école

Madame Guilbert Stéphanie se propose d'être la suppléante pour le conseil d'école. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

9 – Mise en place des bureaux de votes pour des Elections Régionales et Départementales

L'installation des bureaux de votes des deux élections, les 13 et 20 juin, est mis en place par les Elus présents. La secrétaire se chargera de contacter les absents afin de leur proposer les créneaux restants et voir si d'éventuels bénévoles seraient intéressés.

10- Questions diverses

- ❖ Monsieur le Maire tient à informer qu'il met au point un petit récapitulatif de ce qui a été vu lors de la commission finances et travaux et que celui-ci sera distribué prochainement.
- ❖ Monsieur Schouveiler Troisième Adjoint, informe que la Sté Eiffage a terminé les travaux dans le lotissement « les jardins du forgeron »
- ❖ Madame Caron Cindy demande si nous avons une date pour le remplacement du boitier de raccordement électrique par la Sté SICAE devant chez elle ; celui-ci ayant été endommagé par un véhicule. La SICAE est intervenu pour se rendre compte des dommages et viendra prochainement réparer celui-ci
- ❖ Monsieur Brégea Guillaume demande si l'installation des compteurs LINKY est obligatoire. Monsieur le Maire souligne qu'effectivement les changements sont obligatoires et seront à titre gratuit.
- ❖ Madame Caron Cindy souligne que le stationnement dans la grande rue devient de plus en plus dangereux. Monsieur le Maire informe qu'il effectue déjà des distributions de documents sur les véhicules gênants. IL a également prévenu la gendarmerie nationale. Il stipule que lors d'une réunion intercommunale il a été évoqué le fait que plusieurs communes souhaitent mettre en place une police municipale afin que les lois soient bien respectées. Madame Decuignière Elisabeth souligne que certains véhicules en panne restent stationnés et prennent de la place. Un effort des propriétaires pourrait être fait afin de libérer des emplacements.
- ❖ Madame Lefèvre Maryse Première Adjointe informe qu'il lui a été rapporté que devant les écoles les parents qui fument ne remettent pas le masque après la fin de leur cigarette. Il serait bon de rappeler les règles sanitaires. Monsieur le Maire souligne que des affiches sont apposées sur les deux portes des écoles ainsi qu'à la mairie.

Fin de séance 23h17